

Adopté par le comité directeur du *PLR.Les Libéraux-Radicaux* le 03.11.2014

Rester fiscalement attractif !

Sauvegarder la compétitivité de la Suisse

La Suisse est prise dans une compétition internationale de plus en plus difficile. Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* exige un système fiscal simple et progressiste pour la Suisse, afin d'avoir la position la plus attractive possible pour l'avenir. Sauvegardons nos investissements, nos places de travail ainsi que nos recettes fiscales pour notre pays. Créons la liberté, la cohésion et l'innovation – par amour de la Suisse.

Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* s'engage pour que nous restions à l'avenir compétitifs à l'échelle internationale. Bien qu'elle ne possède pour ainsi dire aucune ressource naturelle, la Suisse, par son ordre libéral, son ouverture et sa force d'innovation, est devenue un modèle de réussite.

Cependant un vent contraire souffle : les pays de l'OCDE croulent sous les dettes et attaquent les pratiques d'imposition de la Suisse. Les initiatives dangereuses de la gauche menacent le système fiscal suisse, système qui a pourtant fait ses preuves. La Suisse a d'autant plus besoin d'un Etat financier solide avec des impôts bas pour garder les avantages de la place économique face à la concurrence internationale. Le PLR veut également un frein à l'endettement conséquent. La croissance des dépenses ne doit pas dépasser la croissance économique.

Le PLR revendique un système fiscal simple et progressiste qui protège les emplois en Suisse et qui renforce la confiance des citoyens envers l'Etat. Les normes internationales qui sévissent sont l'expression d'une volonté excessive de la part des Etats de vouloir tout contrôler. Le PLR veut un système fiscal qui soit soutenu par les citoyens. Nous sommes favorables au principe selon lequel l'imposition se fait selon la performance économique. Un système fiscal ne doit pas pénaliser certains modes de vie et travailler doit toujours valoir la peine financièrement. De plus, un système fiscal simple et compréhensible renforce la confiance que les citoyens ont envers les institutions.

1. Préserver la souveraineté fiscale des cantons

Le PLR revendique un système fiscal qui respecte de manière stricte la structure fédérale. Le fédéralisme permet aux cantons et aux communes d'adapter leurs politiques aux situations locales et donc de choisir la stratégie fiscale la plus efficace.

La concurrence fiscale entre les cantons permet d'assurer des conditions cadres attractives en matière fiscale. Cela génère des rentrées fiscales ainsi que des emplois et maintient les dettes basses.

Afin de renforcer les atouts de leur place économique, les cantons doivent être flexibles pour faire face rapidement aux évolutions que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

Revendication 1 : préserver la souveraineté fiscale des cantons.

2. Maintenir les forfaits fiscaux permet de protéger les places de travail

L'imposition simplifiée d'après la dépense s'explique car les bénéficiaires de forfaits fiscaux n'exercent pas d'activité lucrative en Suisse et donc sollicitent moins les infrastructures. De plus, ils payent normalement à l'étranger leur impôt sur le revenu à la source.

Les bénéficiaires de forfaits fiscaux contribuent de manière substantielle aux recettes fiscales, investissent beaucoup dans des projets locaux et créent de nombreuses places de travail. Les forfaits fiscaux sont par conséquent avantageux pour les cantons structurellement défavorisés et représentent un instrument important pour la concurrence fiscale.

Il convient de rappeler que différents pays européens appliquent également des règles qui sont similaires à nos forfaits fiscaux. Si nous tirons un trait sur cet avantage pour notre place économique, nous tendons la perche aux autres Etats qui accueilleront à bras ouvert les personnes fortunées. Les cantons se verraient contraints d'augmenter les impôts au détriment de la communauté à cause de la perte des recettes fiscales.

La loi fédérale sur l'imposition d'après la dépense a été récemment durcie et entrera en vigueur en 2016. Correctement appliquée, elle doit garantir le fait que seuls les étrangers qui ne sont pas actifs en Suisse et disposant de moyens financiers suffisants peuvent bénéficier des forfaits fiscaux.

Revendication 2 : non à la suppression de notre avantage international en matière de forfaits fiscaux.

3. Une fiscalité solide et basse des entreprises suisses

Une imposition des entreprises généralement basse et internationalement reconnue assure l'attractivité de la Suisse pour les entreprises nationales et internationales.

Le PLR veut qu'à l'avenir, la Suisse maintienne sa position de place économique concurrentielle dans le monde entier pour les entreprises mobiles et financièrement solides. La Suisse doit rester un endroit attractif pour la création de valeur, la recherche scientifique et le développement. Avec la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), les régimes fiscaux pour les sociétés à statuts spéciaux, soumis aux critiques, doivent être remplacés par des instruments fiscaux internationalement reconnus.

La réforme est centrale : les recettes de l'impôt sur ces sociétés internationales ont régulièrement augmenté ces dernières années. De plus, ces entreprises créent des emplois et des contrats pour les entreprises suisses. Il est nécessaire que des solutions reconnues à l'échelle internationale soient appliquées. Le droit de timbre d'émission sur le capital propre doit enfin être aboli (droit de timbre) car dans d'autres pays, cette taxe n'existe pas. Elle représente donc un inconvénient pour les entreprises locales.

Afin de maintenir leur compétitivité, les cantons devront en partie baisser le taux d'imposition sur les bénéficiaires. Il faut donc que la Confédération augmente davantage leur part à la recette liée à l'impôt fédéral direct. Si des pertes devaient être constatées par la Confédération à cause de RIE III, elles pourraient être facilement compensées par une politique de maîtrise des dépenses. Le PLR rejette un impôt sur les gains en capital comme mesure de compensation.

La réforme de l'impôt anticipé doit garantir à la Suisse une place économique encore plus attractive pour le financement des entreprises. Cette attractivité crée de la valeur, des recettes fiscales et génère des places de travail.

Revendication 3 : utiliser les marges de manœuvre internationalement reconnues pour rester fiscalement attractif.

Revendication 4 : supprimer le droit d'émission sur capital propre (droit de timbre) pour ne pas désavantager les entreprises suisses.

Revendication 5 : freiner la croissance des dépenses du secteur public au lieu d'introduire de nouveaux impôts. Non à un impôt sur les gains en capital comme compensation à une perte fiscale due à la RIE III.

Revendication 6 : garantir que la Suisse devienne un endroit encore plus attractif pour le financement des entreprises dans le cadre de la réforme de l'impôt anticipé.

4. Le taux unique de TVA apporte une simplification équitable

Le système complexe de TVA coûte chaque année aux entreprises suisses beaucoup de temps, d'argent et de pertes de nerfs. Dans la confusion créée par les nombreuses exceptions, personne n'en ressort gagnant. Pour le PLR, la situation est claire, il faut une solution globale et seul un taux unique de TVA pourra supprimer toutes les anomalies.

Nous exigeons un taux unique fixé à 6–6.5 pourcents avec uniquement quelques produits exemptés de TVA (denrées alimentaires de base). La conséquence serait un allègement fiscal significatif pour les entreprises suisses. Toutes les branches seraient traitées de manière équitable et la charge de TVA serait réduite pour les ménages privés.

Revendication 7 : un taux de TVA unique de 6-6.5% qui profite à tous.

5. Un impôt sur le revenu simple – pour que le travail rapporte

Le PLR revendique une déclaration d'impôt simple, dans laquelle tout peut être rempli rapidement. L'imposition doit se faire sur la base des taux uniques et de quelques déductions. La souveraineté fiscale des cantons concernant le montant de la taxe et les déductions doit être garantie. Déjà depuis 2007, le PLR revendique une telle [Easy Swiss Tax](#).

De plus, notre système fiscal doit être aménagé de telle sorte que le travail vaille toujours la peine. Le PLR revendique l'introduction de l'imposition individuelle. L'imposition des deux revenus cumulés des couples mariés doit être abolie afin que le deuxième salaire de la famille ne soit pas pénalisé. Un système fiscal équitable, indépendant du mode de vie, ne passe que par une imposition individuelle, imposition pour laquelle s'investit le PLR depuis des années.

Revendication 8 : Easy Swiss Tax pour une simplification du système fiscal pour les personnes physiques.

Revendication 9 : l'introduction de l'imposition individuelle pour un système fiscal juste dans lequel il vaille la peine de travailler.

6. Pas d'imposition sur les successions qui pénalise les personnes qui économisent

Concernant la fiscalisation des fortunes, la Suisse occupe déjà une position peu glorieuse. La plupart des Etats européens n'ont pas d'impôts sur la fortune. Une triple ou quadruple taxation avec un nouvel impôt fédéral sur les successions et les donations serait désavantageuse au niveau international. De plus, elle pénaliserait tous ceux qui travaillent afin d'économiser pour leurs descendants.

Un impôt sur les successions menace aussi les entreprises et les places de travail. En effet, le capital des entreprises est souvent investi dans la société ou encore dans l'immobilier. Les héritiers qui n'ont pas les liquidités nécessaires pour payer l'impôt sur les successions seraient contraints de vendre leur entreprise.

L'effet rétroactif voulu par l'initiative qui concernerait des dons effectués depuis janvier 2012 est constitutionnellement très problématique. De plus, l'allègement de l'AVS par cet impôt ne représenterait qu'une goutte dans l'océan. L'AVS a besoin de réformes structurelles plutôt que des mesures superflues.

Revendication 10 : non à l'initiative dangereuse qui vise à imposer les successions et qui nuit à nos PME.